



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Réhabilitation d'un espace ELSP CP Villeneuve Lès Maguelone (34)

Date et heure limites de réception des offres :

09/10/2025 à 11H30



Labellisation du Ministère de la Justice
2024-2027

**Ministère de la Justice - Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Toulouse
Département des affaires immobilières**
Boulevard Armand Duportal
CS 81501
31015 Toulouse CEDEX 6

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	5
2 - Conditions de la consultation.....	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes	5
2.4- Prestations Supplémentaires Eventuelles	5
2.5 – Développement durable.....	5
2.6 – Label diversité et égalité femmes-hommes.....	6
2.7 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
3 - Les intervenants	7
3.1 – Maîtrise d'œuvre	7
Nom commercial et dénomination sociale AME ARCHITECTURE	7
Adresse 39 Avenue Pierre 1er de Serbie 75008 PARIS.....	7
Courriel : contact@ame-architecture.com	7
Numéro de téléphone 01 73 79 35 31	7
3.2 - Contrôle technique	7
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	8
4 - Conditions relatives au marché.....	8
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	8
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	8
5 - Contenu du dossier de consultation.....	8
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	11
6.1 - Documents à produire :	12
Le dossier devra être compressé dans une archive unique au format .zip portant l'intitulé du lot et le nom de l'entreprise.....	12
L'archive .zip devra contenir deux sous-dossiers distincts, nommés comme suit : ..	12
1_Documents administratifs et autres éléments de la candidature décrit ci-après.	12
2_ L'ensemble des éléments de l'offre demander dans les critères au chapitre 8.2	12
6.2 - Visites sur site	14
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	15
7.1 - Transmission électronique	15
7.2 - Transmission sous support papier.....	15
8 - Examen des candidatures et des offres	15
8.1 - Sélection des candidatures.....	15
8.2 - Attribution des marchés	16

8.3 - Suite à donner à la consultation	19
9 - Renseignements complémentaires	19
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	19
9.2 - Procédures de recours	19

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Les travaux de réhabilitation d'un espace ELSP au centre pénitentiaire de Villeneuve les Maguelone

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches optionnelles sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique. Les prestations sont divisées en une tranche ferme et 1 tranche optionnelle pour le lot 7.

Tranche(s)	Désignation
TF	Réhabilitation d'un espace ELSP
TO001 pour le lot 7	Locaux modulaire Location d'un an supplémentaire

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 7 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Lot 1 démolition GO
02	Lot 2 Menuiserie extérieures et serrurerie
03	Lot 3 Cloison faux plafond doublage menuiserie intérieures
04	Lot 4 carrelage faïence peinture nettoyage
05	Lot 5 génie climatique plomberie CVC
06	Lot 6 génie électrique CFA CFO
07	Lot 7 Locaux modulaires

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, ainsi que la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Une entreprise qui souhaite soumettre une offre pour plusieurs lots doit impérativement transmettre l'ensemble des documents dans un même pli électronique, avec deux dossiers distincts par lot.

Attention, en cas de plusieurs plis envoyés, le pouvoir adjudicateur ne retiendra que le dernier pli reçu.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot	Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code G.M.
01	45000000-7	Travaux de construction	45454100-5		36.02.02
02	45421000-4	Travaux de menuiserie.	45421147-6		37.03.02
03	45324000-4	Travaux de pose de plaques de plâtre.			37.03.04
04	45442120-4	Travaux de peinture et revêtements de protection de structure			37.03.03
05	45331200-8	Travaux d'installation de matériel de ventilation et de climatisation.	45330000-9		37.03.07
06	45311200-2	Travaux d'installation électrique			37.02.01
07	45000000-7	Travaux de construction	44211100-3		36.02.01

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4- Prestations Supplémentaires Eventuelles

Néant

2.5 – Développement durable

Sans objet.

2.6 – Label diversité et égalité femmes-hommes

Le ministère de la Justice a obtenu le 08 mars 2022 l'alliance du label égalité professionnelle et du label diversité décernée par l'Association française de normalisation (AFNOR). Ce double label vient récompenser l'engagement de la chancellerie dans les domaines de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la promotion de la diversité et de la lutte contre les discriminations. À ce titre, le ministère est attentif dans le choix de ses contractants comme dans la réalisation des prestations, au respect des dispositions législatives et réglementaires en la matière. Au-delà du respect de ces dispositions, le ministère est sensible aux actions conduites par ses prestataires dans ce domaine au sein de leur entreprise.

La promotion de la diversité s'entend comme l'ensemble des moyens permettant de garantir l'égalité réelle de traitement entre tous les individus dans le domaine de l'emploi, indépendamment de leurs différences. Elle regroupe des actions de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité des chances.

Les marchés concernés par l'application de la clause Diversité – Égalité sont les suivants :

- Marchés de services et Marchés de travaux
- Marchés dont la durée est de 1 an ou plus
- Consultation d'un montant cumulé d'au moins 500.000 € HT sur toute la durée du marché
- En cas d'allotissement : le montant d'un lot est supérieur à 500.000 € HT, ou le montant cumulé d'un titulaire attributaire de plusieurs lots, est supérieur à 500.000 € HT.

De manière volontaire, la DISP de Toulouse décide que **le seuil de 500.000 € HT est abaissé à :**

- **143.000 € HT pour les marchés de Maîtrise d'œuvre,**
- **300.000 € HT pour les marchés de travaux.**

Dès lors et en application de l'article L.2112-2 du Code de la commande publique, le titulaire doit s'engager, au titre de l'exécution du marché, dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses pratiques sociales en matière de prévention des discriminations, ainsi que de promotion de l'égalité des chances et de la diversité, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes (éga-conditionnalité).

Ainsi, le titulaire s'engage à renseigner le questionnaire disponible via l'URL ci-dessous :

- **Dans un délai d'un mois suivant l'attribution du marché**
- **Et une nouvelle fois, 2 mois avant la date de fin du marché** (transmettre copie au Pouvoir adjudicateur) : https://s1.sphinxonline.net/surveyserver/s/ENQUETES- JUSTICE/Diversite_Discriminations_Egalite_2021/questionnaire.htm

Les informations renseignées dans le présent questionnaire doivent être limitées aux prestations qui font l'objet du marché et aux moyens humains affectés à l'exécution des prestations dudit contrat.

2.7 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

Le titulaire doit informer ses sous-traitants des obligations de confidentialité et/ou des mesures de sécurité.

3 - Les intervenants

3.1 – Maîtrise d’œuvre

Un maître d’œuvre a été désigné pour cette opération. Les missions qui lui seront confiées sont :

Eléments de mission
APS
APD
Autorisation d’urbanisme
PRO
ACT
VISA
DET
AOR
GPA
PSE 1 : OPC

Nom commercial et dénomination sociale AME ARCHITECTURE

Adresse 39 Avenue Pierre 1er de Serbie 75008 PARIS

Courriel : contact@ame-architecture.com

Numéro de téléphone 01 73 79 35 31

3.2 - Contrôle technique

Un contrôle technique a été désigné pour cette opération. Les missions qui lui seront confiées sont :

Mission de base :

- L
- S
- Le
- Av

Nom et coordonnées du contrôleur technique :

BUREAU VERITAS SOLUTIONS

ZAC Blaise Pascal - Immeuble Optimum 450 r Baden Powell, 34000 Montpellier

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Un coordonnateur SPS a été désigné pour cette opération. La mission est de catégorie 3
Nom et coordonnées du coordonnateur

ELYFEC
29 Rue Condorcet
38090 VAULX MILIEU
Tél. +33 4 74 82 89 89
contact@elyfec-sps.fr
Siret 434 024 394 00109
code APE 7490B

4 - Conditions relatives au marché

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : règlement par virement administratif selon les règles de la Comptabilité publique, financement sur le budget investissement de la Direction interrégionale de Toulouse.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Les factures et autres documents devront, à défaut de validité, faire apparaître la répartition des sommes entre le titulaire et le(s) cotraitant(s) / le(s) sous-traitant(s).

Voir le C.C.A.P.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

1) Pièces administratives :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes comme les CDPGF
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Attestation de visite

2) Pièces techniques :

Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes pour chaque lot, voir la décomposition si dessous :

00 Nomenclature

02 Pièces écrites générales. Présent dans la consultation.

- Note explicative du projet
- Rapport Initial du Contrôle Technique (RICT)
- Plan Général de Coordination (PGC)-En attente -sera fourni ultérieurement par Maîtrise d'ouvrage
- Calendrier prévisionnel
- Conditions pour les chantiers AP et les annexes, formulaire pour les personnes, les véhicules, les outillages.

03 CCTP Présent dans la consultation.

- Lot 01- Gros œuvre
- Lot 02 - Menuiseries extérieures – Serrurerie
- Lot 03 - Cloison – Faux-Plafond – Doublage – Menuiseries intérieures
- Lot 04 - Carrelage – Faïence – Peinture
- Lot 05 - CVC – Plomberie
- Lot 06 - Electricité
- Lot 07 - Locaux modulaires

04 DPGF Présent dans la consultation.

- Lot 01- Gros œuvre
- Lot 02 - Menuiseries extérieures – Serrurerie
- Lot 03 - Cloison – Faux-Plafond – Doublage – Menuiseries intérieures
- Lot 04 - Carrelage – Faïence – Peinture
- Lot 05 - CVC – Plomberie
- Lot 06 - Electricité
- Lot 07 - Locaux modulaires

05 PIECES GRAPHIQUES.

⚠ Important : Modalités de consultation des documents graphiques.

Compte tenu du caractère sensible de l'opération réalisée en milieu pénitentiaire, le présent dossier ne contient pas l'ensemble des documents graphiques détaillés. Ces derniers seront accessibles uniquement lors de la visite sur site. La liste précise des plans consultables est indiquée ci-après mais également dans le dossier, à la rubrique suivante : 2) Pièces techniques 00 – Nomenclature

➤ **Plans architecturaux.**

Consultable durant la visite

-ETAT EXISTANT :

00-Plan de situation

01-Plan Topographique

02-PEP:

- 01-Plan de RDC
- 02-Plan de R+1
- 03-Plan de toiture
- 04-Elévations

-ETAT PROJETE :

01-Plan commun PEP ET Bâtiment modulaire

01- Plan de masse

02-PEP:

01- Plan du RDC

02- Plan du R+1

03- Elévations

04- Carnet de menuiseries

05- Carnet de prestations

06- Carnet de serrurerie

Présent dans le dossier de consultation.

03-BATIMENT MODULAIRE

01-Plan du RDC

02-Plan de toiture

03- Coupes

04- Elévations

05- Carnet de serrurerie

06- Insertion

- **Plans du bureau d'étude technique
Consultable durant la visite**

01-STRUCTURE :

01- Plancher haut RDC -démolition

02- Plancher haut R+1- démolition

03- Plancher haut RDC -projet

04- Plancher haut R+1- projet

02-CVC/PLB :

01- RDC- Chauffage

02- R+1- Chauffage

03- R+1- Plomberie

04- R+1- Ventilation

05- Toit- Ventilation

06- 1/100 06- Raccord bâtiment modulaire

03-ELECTRICITE :

01- RDC- PEP Etat des lieux Electricité

02- RDC- PEP Etat projeté Electricité

03- R+1- PEP Etat des lieux Electricité

04- R+1- PEP Etat projeté Electricité

Présent dans le dossier de consultation.

3) Contraintes pénitentiaires

- Certificat de confidentialité
- Clauses générales de sécurités
- Matériels interdits
- Conditions pour les chantiers AP
- Annexe 1 Synthèse des éléments de la semaine
- Annexe 2 formulaire pour les personnes
- Annexe 3 formulaire pour les véhicules
- Annexe 4 formulaire pour l'outillage

4) Charte graphique

- Code établissement
- Charte graphique DISP Toulouse
- Logo Ministère de la justice

5) Comptabilité

- DC4
- Récapitulation du mode de dépôt sur Chorus

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard **4** jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : www.marches-publics.gouv.fr.

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur attire l'attention sur le fait que les retraits « Anonymes » sur la plate-forme des marchés de l'Etat, PLACE, privent les candidats qui ont procédé de la sorte, de tous les compléments d'informations et de tous les additifs susceptibles d'être apportés en ligne durant le déroulement de la consultation.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerter l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire :

Modalités de présentation du dossier de réponse

Afin de garantir une analyse efficace et conforme, le soumissionnaire est tenu de respecter scrupuleusement les modalités de présentation décrites ci-dessous.

1. Format de transmission

Le dossier devra être compressé dans une archive unique au format .zip portant l'intitulé du lot et le nom de l'entreprise.

2. Structure du dossier

L'archive .zip devra contenir deux sous-dossiers distincts, nommés comme suit :

1_Documents administratifs et autres éléments de **la candidature** décrit ci-après

2_L'ensemble des éléments **de l'offre demander** dans les critères au chapitre 8.2

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Il est recommandé aux candidats de signer de façon manuscrite les documents dès la remise de l'offre, même si la signature n'est pas obligatoire.

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	A signer
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail - Attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF - Attestation de régularité fiscale - Extrait K-bis datant de moins de 3 mois	Ne pas signer

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Ne pas signer
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (responsabilité civile professionnelle et décennale)	Ne pas signer

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Ne pas signer

Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et auquel le candidat pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage	Ne pas signer
Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr . Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).	A signer
Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.	A signer

Il est recommandé aux candidats de signer de façon manuscrite les documents dès la remise de l'offre, même si la signature n'est pas obligatoire.

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	A signer
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	A signer
Une attestation de prise d'acte certifiant accepter les dispositions des documents suivants :	A signer
5 - Contenu du dossier de consultation	
Reprendre l'écriture de l'ensemble des éléments du chapitre	
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	A signer
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat ainsi que tous les éléments suivant l'article 8.2 ci-après.	Ne pas signer
Le planning que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat suivant l'article 8.2 ci-après.	A signer
Une attestation de visite des locaux ; seulement en cas de visite	A signer
Le certificat de confidentialité	A signer
Le RIB	Ne pas signer

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants, et fournir les pièces de candidature similaires à celles du titulaire pour chaque sous-traitant.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée. Les conditions sont les suivantes :

La demande de visite doit être adressée au plus tard 72 heures avant la date souhaitée. Celle-ci devra être formalisée exclusivement par mail, selon les modalités suivantes :

En précisant :

- L'intitulé de l'opération,
- Le nom de l'entreprise,
- Le nom de la personne qui souhaite visiter. *Pour des raisons de sécurité une seule personne par entreprise,*
- Ses coordonnées téléphoniques et mail.

Joindre :

- Le Certificat de confidentialité renseigné et signé
- La pièce d'identité (passeport, ou Carte nationale d'identité recto-verso) de bonne qualité
Pour les personnes nées à l'étranger il faut fournir le lieu de naissance et les noms, date et lieu de naissance des 2 parents.

Destinataires de la demande, uniquement par mail :

L'établissement :

M Mickael DE WISPELAERE
mickael.de-wispelaere@justice.fr

En copie :

Mme Fatima BOUKEZZOULA
fatima.boukezzoula@justice.fr

La DISP :

Mme Véronique Duluc
Veronique.duluc@justice.fr

La visite est prévue le 02/10/2025 à 10H00.

Elle se déroulera :

- Avec un temps en salle d'une heure afin de prendre connaissance des plans, il est conseillé de venir avec les CCTP et autres éléments nécessaire pour la bonne cohésion de compréhension.
- Visite de l'espace des futurs travaux.
- Retour en salle au besoin pour finaliser la lecture des plans.

Une confirmation de visite sera adressée par l'établissement, ou le cas échéant un refus d'accès au site.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Attention : Seul le dernier pli transmis sur PLACE sera pris en compte par le pouvoir adjudicateur.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Non renseigné

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission sous support papier n'est pas autorisée. Toutefois, si le candidat rencontre des difficultés sur PLACE, il peut envoyer un mail à l'adresse suivante : esther.marcos@justice.fr

Si le problème persiste et le candidat ne peut pas remettre une offre électronique, les instructions d'envoi du pli papier lui seront communiquées.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander

à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots :

Critères	Détail des notations			Pondération
1-Prix des prestations (répondre dans les CDPGF)				60
2- Mémoire technique				40
Méthodes et principes adaptés à l'opération : • Organisation interne, présenté sous forme d'organigramme avec le nombre de personnes leurs rôles par tache, intégrer le cas échéant les sous-traitant co-traitant. Attendu : Clarté, pertinence, adaptation au site pénitentiaire.	Excellent 6 Bon 4-5 Moyen 3 Insuffisant 0-2	Mémoire clair, structuré, Parfaitement adapté à cette opération en site pénitentiaire Mémoire pertinent mais manquant de détails ou d'adaptation Mémoire générique, peu adapté au Contexte. Mémoire incomplet ou hors sujet		6
Organisation du chantier : Plan d'installation et logistique (livraison du matériels et matériaux, stockage et évacuation des déchets) La liste des intervenants en dehors de l'entreprises principale ou sous-traitante comme les livreurs de matériaux, l'évacuation des déchets et autres interventions.	Très cohérent 4 Cohérent 2-3 Non cohérent 0-1	Plan précis, anticipant les contraintes Plan correct mais peu détaillé Absence ou incohérence du plan d'installation		4

Estimation du nombre d'évacuation et de livraisons par rapport au stockage sur le chantier, aux contraintes du site, et autres <i>Attendu :</i> <i>Cohérence, anticipation des contraintes avec descriptif des actions</i>			
Sécurité : Mesures spécifiques pour le personnel et les usagers, Dispositifs concrets, conformité réglementaire. Mesures prises sur le chantier pour les auto-contrôles par rapport aux exigences du site. <i>Attendu :</i> Coordination inter-lots et phasage, Réalisme, fluidité de l'intervention.	Très pertinent 4-5 Pertinent 2-3 Non pertinent 0-1	Mesures spécifiques, adaptées au site pénitentiaire Mesures générales, peu contextualisées Absence ou mesures inadaptées	5
Méthodologie d'intervention : Coordination inter-lots et phasage, <i>Attendu :</i> Réalisme, fluidité de l'intervention.	Très pertinent 4-5 Pertinent 2-3 Non pertinent 0-1	Mesures spécifiques, adaptées au site pénitentiaire Mesures générales, peu contextualisées Absence ou mesures inadaptées	5
Moyens matériels : Matériel prévu pour le chantier, <i>Attendu :</i> Adéquation, disponibilité, technicité.	Très adapté 4-5 Adapté 2-3 Inadapté 0-1	Matériel pertinent, disponible et adapté Matériel correct mais peu détaillé Matériel absent ou inadapté	5
Fiches techniques des produits : Présentation claire, données vérifiables, absence d'ambiguïté et présentant, la conformité aux spécifications, performances techniques, normes et certifications, sécurité et fiabilité, impact environnemental, garantie et maintenance, innovation ou valeur ajoutée <i>Attendu :</i> Le produit respecte les exigences du CCTP La conformité avec les exigences pénitentiaires Dimensions, matériaux, fonctionnalités, compatibilité	Très adapté 4-5 Adapté 2-3 Inadapté 0-1	Matériaux pertinents, disponible et adapté Matériaux corrects mais peu détaillé Matériaux absent ou inadapté	

<p>Rendement, capacité, durée de vie, résistance, efficacité énergétique</p> <p>CE, ISO, NF, labels environnementaux ou de sécurité</p> <p>Dispositifs de protection, conformité aux normes de sécurité</p> <p>Recyclabilité, matériaux durables, émissions, consommation énergétique</p> <p>Accès aux pièces, fréquence d'entretien, documentation SAV</p> <p>Durée de garantie, conditions, disponibilité des pièces</p> <p>Options supplémentaires, modularité, ergonomie améliorée</p>			
<p>Réduction des nuisances :</p> <p>Dispositifs acoustiques en site occupé ou organisationnel,</p> <p>Attendu :</p> <p>Solutions concrètes, innovation éventuelle.</p>	Pertinent 1 Non pertinent 0	Mesures concrètes et adaptées Absence ou mesures génériques	1
<p>Références en environnement contraint :</p> <p>Comparabilité, résultats obtenus</p> <p>Attendu</p> <p>Pertinence, comparabilité, résultats obtenus.</p>	Très pertinent 4 Pertinent 3 Peu pertinent 2 Non pertinent 0-1	Références nombreuses, variées Références en sites contraints mais moins similaires ou moins détaillées Références peu adaptées ou peu Absence ou hors sujet	4
<p>Planning :</p> <p>Cohérence du planning signé et argumenté</p> <p>Attendu :</p> <p>Réalisme, phasage, anticipation des aléas</p>	Très cohérent 4-5 Cohérent 2-3 Non cohérent 0-1	Planning réaliste, signé, bien phasé Planning correct mais peu argumenté Planning absent ou irréaliste	5

L'analyse se fera sur l'offre de base et la tranche optionnelle pour le lot concerné.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité d'organiser une étape de négociation avec les candidats classés du 1er au 3e rang, en se réservant toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

La négociation se déroulera par mail ou en personne via un entretien avec les candidats retenus.

- dans les deux cas, le pouvoir adjudicateur communiquera aux candidats retenus les éléments faisant l'objet de la négociation,
- les candidats auront un délai de 2 jours pour répondre et remettre leur nouvelle offre
- le pouvoir adjudicateur procèdera à une nouvelle analyse des offres au regard des éléments communiqués par les candidats

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 3 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 3 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Toulouse

68 rue Raymond IV

BP 7007

31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57

Télécopie : 05 62 73 57 40

Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référendum pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référendum contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Toulouse
68 rue Raymond IV
BP 7007
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57
Télécopie : 05 62 73 57 40
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr